Cinquante cinquième année. - N ° 228 A Mercredi 24 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1015

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

877 682 336 RCS Lyon.
EGO SYSTEM PARTNER.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 27, Chemin Des Verrières, 69260 Charbonnières-les-Bains.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : EGO SYSTEM PARTNER Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 27 Chemin des Verrières - 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS 877 682 336 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lyon du 20 novembre 2021, La société EGO SYSTEM PARTNER, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé à CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260), 27, Chemin des Verrières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 877 682 336, et la société BIVOUAC, entreprise unipersonnelle au capital de 152.800 €, dont le siège social est situé à CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260), 27, Chemin des Verrières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 423 705 110, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EGO SYSTEM PARTNER par la société BIVOUAC. La société EGO SYSTEM PARTNER ferait apport à la société BIVOUAC de la totalité de son actif, soit 30.064,39 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 15.540,58 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 14.523,81 euros. La société EGO SYSTEM PARTNER étant détenue en totalité par la société BIVOUAC, il ne serait procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par EGO SYSTEM PARTNER depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par BIVOUAC. La société EGO SYSTEM PARTNER serait dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du

Tribunal de commerce de LYON pour les sociétés EGO SYSTEM PARTNER et BIVOUAC en date du 22 novembre 2021. Pour avis..

